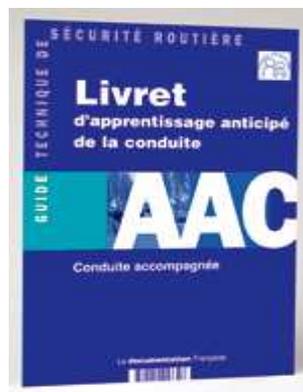


**ADDITIF AU LIVRET D'APPRENTISSAGE POUR  
LA FORMULE :**

# **CONDUITE SUPERVISEE**

**Cet additif doit compléter le livret  
d'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)**



## Pourquoi un additif au livret ?

Pour permettre la mise en place d'une nouvelle formule d'apprentissage : la conduite supervisée.

## Comment utiliser cet additif ?

### Important :

Cet additif complète le livret d'apprentissage anticipé de la conduite.

### Utilisation du livret:

Les parties suivantes du livret restent utilisées de façon traditionnelle:

- De la couverture du livret jusqu'à la page 14 qui concerne la **formation initiale**.
- De la page 33 jusqu'à la page 49, qui concerne le **développement des 4 étapes de la formation initiale**.

### Utilisation de l'additif:

L'additif doit être utilisé pour la phase de **conduite supervisée**. Cet additif est joint au livret AAC.

# La conduite supervisée

- La conduite supervisée permet, aux élèves conducteurs âgés de 18 ans minimum, de conduire avec un accompagnateur, avant tout passage de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire ou après échec à cette épreuve.

- Pour suivre cette formule d'apprentissage, plusieurs conditions doivent être remplies : avoir 18 ans minimum, avoir réussi l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire, avoir réussi l'évaluation de fin de formation initiale et avoir participé à **un rendez-vous préalable** avec l'enseignant de la conduite, en présence de l'accompagnateur.

- Durant la phase d'apprentissage en conduite supervisée, l'élève doit parcourir une distance minimale de 1000 km pendant une durée minimale de 3 mois et suivre au moins un rendez-vous pédagogique, en présence de l'accompagnateur.

- L'accompagnateur doit être titulaire, depuis au moins cinq ans sans interruption, du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisée.

Elle comprend deux phases :

- ▶ Une première phase de **formation initiale** en école de conduite.
- ▶ Une seconde phase d'**acquisition d'expérience de la conduite** avec un ou plusieurs accompagnateurs.

**Le choix de la conduite supervisée peut se faire soit lors de la conclusion du contrat, soit en fin de formation initiale (1) ou encore après échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire (2).**

## **1) LES CONDITIONS D'ACCES A LA CONDUITE SUPERVISEE EN FIN DE FORMATION INITIALE**

**1-1) Deux conditions doivent être réunies :**

▶ **Avoir obtenu l'accord préalable écrit de l'assureur** sur l'extension de garantie indispensable pour la conduite du (des) véhicules qui seront utilisés au cours de la phase de conduite supervisée et sur le choix du ou des accompagnateurs.

▶ **Avoir obtenu l'Attestation de Fin de Formation Initiale** permettant de débiter la phase de conduite supervisée. **Pour cela il faut :**

- **Avoir réussi l'épreuve théorique générale** du permis de conduire (**code**) ;
- **Avoir réussi l'évaluation de fin de formation initiale** (lorsque les quatre étapes sont validées par l'enseignant de la conduite).

Une copie de cette attestation sera adressée à l'assureur.

## **ATTESTATION DE FIN DE FORMATION INITIALE DANS LE CADRE DE LA CONDUITE SUPERVISÉE**

Nous certifions que Madame , Mademoiselle , Monsieur

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Nom d'épouse (le cas échéant) : .....

Titulaire du dossier

de demande de permis de conduire N° : .....

**N.E.P.H.**

- a réussi l'épreuve théorique générale de l'examen  
du permis de conduire le .....
- a réussi l'évaluation de fin de formation initiale réalisée le ..... et a  
atteint le niveau de compétence requis ;

**En conséquence, l'attestation de fin de formation initiale lui est délivrée pour  
compléter son apprentissage par une période de conduite supervisée.**

CACHET DE L'ORGANISME DE FORMATION  
(ou nom, adresse et téléphone)

Fait à ....., le.....

Signatures,

L'enseignant,

Le responsable de l'établissement,

## 1-2) Le rendez-vous préalable

### ► Conditions de son déroulement :

- Il **début**e la phase de conduite supervisée.
- Il est organisé par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Il est d'une **durée minimale de deux heures** et consiste en **une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement**.
- Il réunit **l'élève**, installé au poste de conduite, **l'enseignant** à ses côtés et **l'accompagnateur** assis à l'arrière.

### ► Quel est son objet ?

- Il a surtout pour but de **réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur**. Au cours de cette séquence, l'accompagnateur pourra prendre conscience du niveau de conduite de l'apprenti conducteur.
- **L'accompagnateur bénéficiera des conseils de l'enseignant** sur son rôle et ses engagements, les difficultés susceptibles d'être rencontrées, les moyens d'y répondre, d'orienter positivement les actions de l'apprenti conducteur, de favoriser la progression vers l'autonomie.

Rendez-vous préalable réalisé le : .....

## **2) LES CONDITIONS D'ACCES A LA CONDUITE SUPERVISEE APRES ECHEC(S) A L'EPREUVE PRATIQUE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**

■ **Après échec(s) à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire**, vous pouvez décider de poursuivre votre formation par une phase de conduite supervisée avec un ou des accompagnateurs, **à condition d'obtenir** :

► **L'accord préalable écrit de l'assureur** sur l'extension de garantie indispensable pour la conduite du (des) véhicules qui seront utilisés au cours de la phase de conduite supervisée et sur le choix du ou des accompagnateurs.

► **Une autorisation de conduire en conduite supervisée**. Cette autorisation vous est délivrée par l'enseignant de la conduite après **un rendez-vous préalable de deux heures** comprenant :

- **une heure minimum de conduite en circulation** sur un véhicule de l'établissement ;
- **un bilan personnalisé** de l'élève conducteur.

Le rendez-vous préalable réunit obligatoirement l'élève, l'enseignant et au moins un accompagnateur. **Son objectif est identique à celui décrit précédemment (choix de la conduite supervisée en fin de formation initiale)**

■ Dès sa délivrance, **une copie de l'autorisation de conduire en conduite supervisée doit être transmise à la société d'assurance**.

## **AUTORISATION DE CONDUIRE EN CONDUITE SUPERVISEE**

Nous certifions que Madame , Mademoiselle , Monsieur

Nom : ..... Prénom(s) : .....  
.....

Nom d'épouse (le cas échéant) : .....

Titulaire du dossier de demande de permis de conduire N° : .....  
NEPH

- a réussi l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire le .....
- a réussi l'évaluation de fin de formation initiale réalisée le .....
- a participé, après présentation à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, à un rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures minimum, en présence de l'accompagnateur, le.....

***Ce rendez-vous comportait :***

- une heure minimum de conduite sur les voies ouvertes à la circulation ;
- un bilan personnalisé des compétences de l'élève.

**En conséquence, l'autorisation de conduire en conduite supervisée lui est délivrée.**

CACHET DE L'ORGANISME DE FORMATION  
(ou nom, adresse et téléphone)

Fait à ....., le.....

Signatures,

*L'ENSEIGNANT,*

*LE RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT*

### 3) LA PHASE DE CONDUITE SUPERVISEE

**ATTENTION** : LA CONDUITE SUPERVISEE EST INTERDITE HORS DU TERRITOIRE NATIONAL .

Si vous ne respectiez pas cette prescription, les garanties de votre assurance ne s'appliqueraient pas en cas d'accident.

■ Pendant toute la période de conduite supervisée, vous devez appliquer l'ensemble des règles du code de la route :

- ▶ ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire depuis moins de trois ans ou de deux ans) ;
- ▶ apposer à l'arrière du véhicule le disque « conduite accompagnée » qui sert à avertir les autres usagers de votre statut d'apprenti conducteur ;
- ▶ être toujours détenteur **de l'original (ou de la photocopie) du formulaire de demande de permis de conduire ou du récépissé de cette demande, accompagné** de votre livret d'apprentissage et **du document d'extension de garantie de votre assurance.**

■ Le rendez-vous pédagogique

L' apprenti conducteur et au moins un de ses accompagnateurs **doit participer à au moins un rendez-vous pédagogique à l'école de conduite.**

Le rendez-vous est réalisé pendant les trois premiers mois de la phase de conduite supervisée.

**Comment se déroule ce rendez-vous pédagogique ?**

- Le rendez-vous pédagogique est **d'une durée de trois heures et comporte une partie théorique et une partie pratique.**
- La partie pratique consiste en **une heure de conduite en circulation sur le véhicule de l'établissement.** L'enseignant observe les comportements de conduite de l'apprenti conducteur. Il relève les points de progrès et ceux qui seront à améliorer. Il apporte les conseils nécessaires à la poursuite de la conduite supervisée dans de bonnes conditions.
- **La partie théorique est d'une durée de deux heures.** Elle peut être organisée sous forme d'animation regroupant plusieurs élèves et leurs accompagnateurs au cours de laquelle :
  - L'enseignant de la conduite recueille les expériences et le vécu de chacun (apprenti conducteur et accompagnateur(s) ) pendant la conduite accompagnée.
  - Il anime des échanges sur des thèmes de sécurité routière tels que l'alcool, et les autres produits stupéfiants, la vitesse, la fatigue et la vigilance, les assurances etc... Il peut procéder à une analyse d'accidents de jeunes conducteurs novices à partir du contexte local.

# Rendez-vous pédagogique de la conduite supervisée

## DANS LES TROIS PREMIERS MOIS DE LA CONDUITE SUPERVISEE

### - UN RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUE (obligatoire)

- Date de la phase pratique .....
- Date de la phase théorique .....

### - AUTRE RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUE : (facultatif)

- Date de la phase pratique .....
- Date de la phase théorique .....





## **COMPTE-RENDU DU RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUE**

### **■ PARTIE PRATIQUE : LA CONDUITE.**

Notez ici, les observations de votre formateur, les objectifs de progression qu'il vous a fixés.

### **■ PARTIE THEORIQUE : L'ANIMATION EN SALLE SUR DES THEMES DE SECURITE ROUTIERE.**

Notez ici, le ou les thèmes traités, les idées forces que vous avez retenues.